

**coup de pouce**  
PRÉVENTION

# COUP DE POUCE PRÉVENTION

FAITES DE VOTRE PROJET UNE SOLUTION  
CONCRÈTE ET INNOVANTE POUR LES TERRITOIRES



Un projet porté par la MSA



[coupdepouce.msa.fr](http://coupdepouce.msa.fr)

L'essentiel & plus encore

# Qu'est-ce que Coup de pouce prévention ?

Vous avez besoin d'un coup de pouce pour concrétiser votre projet dans le domaine de la promotion de la santé et de l'éducation sanitaire et sociale ? Participez à Coup de pouce prévention ! Avec cet appel à projets, la MSA vous accompagne pour développer votre idée et en faire des actions pertinentes et innovantes, prêtes à être déployées au sein des territoires.

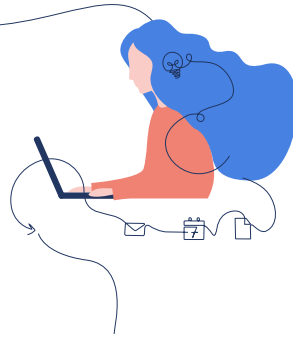
Pour cette nouvelle édition, votre projet doit intégrer **au moins un de ces critères** :

- avoir un déploiement au sein d'un Territoire d'intervention prioritaire (TIP) ;
- être en lien avec la thématique des addictions ;
- présenter des actions d'aller-vers facilitant la participation aux dépistages organisés des cancers (uniquement pour les MSA).

## Pourquoi participer à Coup de pouce prévention ?

### OPPORTUNITÉ

Participer à Coup de pouce prévention, c'est l'opportunité **d'innover et d'agir concrètement** auprès des populations rurales.



### ACCOMPAGNEMENT

Coup de pouce prévention, c'est aussi un accompagnement par la MSA qui **met à profit son expertise** et vous **soutient financièrement** pour mettre en œuvre votre projet.



### VISIBILITÉ

Coup de pouce prévention offre un coup de projecteur : votre projet est **valorisé par la MSA** auprès du réseau d'acteurs de la prévention et des territoires.








# Qui peut participer à Coup de pouce prévention ?

Coup de pouce prévention est une initiative de la MSA, ouverte à tous les acteurs agissant dans le domaine de la promotion de la santé et de l'éducation sanitaire et sociale.

- ▶ Structures associatives d'éducation pour la santé : comités départementaux, associations de prévention, ...
- ▶ Cabinets ou groupes de santé pluridisciplinaires : structures de soins primaires coordonnés dont les maisons de santé pluriprofessionnelles, ...
- ▶ Etablissements d'enseignement : facultés de médecine et de pharmacie, écoles de santé publique, maisons familiales et rurales, ...
- ▶ Entreprises privées de service sans but lucratif agissant dans les domaines de la santé, l'éducation et la recherche, les services sociaux, l'environnement, le développement et le logement, organismes de bienfaisance et de bénévolat, ...

## Quelles sont les étapes clés de Coup de pouce prévention ?

Pour sélectionner les projets qui seront financés, cinq étapes clés sont définies :

-   ■ Je complète ma fiche d'intention pour proposer ma candidature sur le site internet [coupdepouce.msa.fr](http://coupdepouce.msa.fr) ;
-  ■ Si ma candidature est éligible, je suis accompagné(e) pour développer mon projet ;
-  ■ Mon projet est évalué par des experts de la MSA ;
-  ■ Si mon projet est retenu, j'obtiens un financement.

Si votre candidature est retenue, vous serez guidé(e) tout au long de ces étapes via votre espace personnel, disponible sur [coupdepouce.msa.fr](http://coupdepouce.msa.fr).

## LES DATES CLÉS



Je fais part de ma candidature en envoyant ma fiche d'intention **avant le 25/05/2023.**



Ma candidature est validée, je dépose mon dossier :  
– **avant le 05/09/2023** pour la catégorie « Dépistage organisé des cancers » ;  
– **avant le 13/09/2025** pour les catégories « Territoire d'intervention prioritaire » et « Addictions ».

Pour en savoir plus, rendez-vous sur  
[coupdepouce.msa.fr](https://coupdepouce.msa.fr)

---



Ref: 12352\_Avril 2023\_plaquette\_coup\_de\_pouce\_prevention